

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

**Numéro :** 1      **Date de dépôt :** 28/06/2022      **Heure de dépôt :** 08:48      **Observation déposée par email :**       **Modéré :**       **N° par mode dépôt :** 1

**Observation :** Residence gallieni batB208

UNE NOUVELLE RUE DEVANT ETRE TRACEE DEVANT CE BATIMENT IMPLIQUE UN EVENTUEL CHANGEMENT D'ADRESSE,AFIN D'EVITER DES TRACAS ADMINISTRATIF POUR LES DIVERS CHANGEMENTS POUR LES 47 COPROPRIETAIRES EST IL POSSIBLE DE GARDER L'ADRESSE INITIALE ,OU DANS LE CAS CONTRAIRE AVOIR UN ACCOMPAGNEMENT PAR LA MAIRIE POUR CHANGER NOS PAPIERS ET DIFFERENTS ORGANISMES

Adresse : 208 bld gallieni  
Ville : VILLENEUVE LA GARENNE  
Téléphone : 0147984244

Code postal : 92390  
Email : ch.lebaron@free.fr

**Numéro :** 2      **Date de dépôt :** 28/06/2022      **Heure de dépôt :** 14:10      **Observation déposée par email :**       **Modéré :**       **N° par mode dépôt :** 2

**Observation :** Une fois les travaux effectués est ce que le batimenB 208 sera redentialise par une clôture avec accès au bâtiment par digicode

Olace de stationnement pour arrêt court devant le bâtiment pour permet5re aux copros de décharger ou charger leur vehicule

Le parking retrocede sera t il ferme en totalite

Adresse : 208 bld gallieni  
Ville : VILLENEUVE LA GARENNE  
Téléphone : 0147984244

Code postal : 92390  
Email : ch.lebaron@free.fr

**Numéro :** 3      **Date de dépôt :** 04/07/2022      **Heure de dépôt :** 12:33      **Observation déposée par email :**       **Modéré :**       **N° par mode dépôt :** 3

**Observation :** Bonjour, suite à mon passage samedi matin où j'ai pu discuter avec Mme LEROY je suggère de fermer l'allée Saint Paul aux voitures car si cette allée reste praticable dans les deux sens ce serait à nouveau très très compliqué pour les résidents. Nous avons vécu ce genre de situation et cela a été une vraie catastrophe vue les incivilités. Entre les voitures qui prendront cette allée et ceux qui resteraient garés devant la borne je ne souhaite pas revivre ces moments. L'accès du parking de la Résidence Galliéni se fera désormais par la route qui passera devant le bâtiment 208 et cela sera moins compliqué pour tous. La sortie par les quais de seine sera une très bonne issue. Je vous remercie de consigner ces observations en tant que Présidente du Conseil Syndical de la Résidence Galliéni.

Nom : ASTARICK PASCALE  
Code postal : 92390  
Email : pascaleastarick@gmail.com

Adresse : 212 BIS BOULEVARD GALLIENI  
Ville : VILLENEUVE LA GARENNE  
Téléphone : 06.29.02.01.86

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

**Numéro :** 4      **Date de dépôt :** 10/07/2022      **Heure de dépôt :** 15:29      **Observation déposée par email :**       **Modéré :**       **N° par mode dépôt :** 4

**Observation :** Bonjour je suis propriétaire et concerné par l'enquête publique qui vise à inscrire plusieurs parcelles dans un projet d'utilité public. Pourquoi vouloir faire passer le périmètre dans un projet d'utilité public sans réelle besoin public motivé et sérieux au moment de la consultation d'utilité public si ce n'est la contusions d'immeubles au profit de promotions immobilières. Pourquoi vouloir précipité et passé par un DUP alors qu'une vieille foncière suffirait. Cette angle d'observation permettrait d'accompagner la collectivité dans sa réflexion foncière d'acquisition et de façon exceptionnelle et si l'occasion se présente sans que les propriétaires de bien parcellaire ce retrouvent laissait pour compte au seins d'un DUP. Je propose qu'il soit créé au un périmètre de veille foncière défini. La collectivité dispose ainsi du temps nécessaire pour la création de future. J'attends des précisions local sur le périmètre exact du projet DUP visé par l'enquête ainsi que le projet d'aménagement local qui serait à même de déclaré le projet DUP.

Bonjour cordialement.

**Pièce(s) jointe(s) :** IMG-20220710-WA0002.jpg  
IMG-20220710-WA0003.jpg

**Nom :** IRAGNE  
**Code postal :** 92390  
**Email :** ati178@hotmail.fr

**Adresse :** 5 rue des anciennes écoles  
**Ville :** VILLENEUVE-LA-GARENNE  
**Téléphone :** 0662740972

**Numéro :** 5      **Date de dépôt :** 13/07/2022      **Heure de dépôt :** 10:16      **Observation déposée par email :**       **Modéré :**       **N° par mode dépôt :** 5

**Observation :** Observation ci-dessous transcrite suite à un courrier réceptionné par GEOFIT Expert faisant la demande de son dépôt sur le registre d'enquête publique. Nota : Les anomalies liées au nom et à la qualité des propriétaires ne sont pas retranscrites ci-dessous afin respecter le caractère privé des informations transmises. Ci-dessous figurent les remarques directement liées au projet.

"Bonjour,

Concernant votre dossier "projet de création d'un centre ville à Villeneuve la Garenne" reçu par huissier le huit juillet 2022 :

Dans le projet, il est prévu la suppression du parking du 208 pour le remplacer par une voie de circulation. Le parking serait réimplanté à l'arrière du 208 si l'on regarde le plan de cette surface elle est pratiquement identique pourquoi ne pas y faire passer la voie. Dans le cas où le projet reste identique, il est impératif de garder le côté privatif à ce nouveau parking et sa sécurité d'utilisation. Pour notre cas, nous souhaitons échanger notre place de parking actuelle par une place dans le nouveau et pourquoi pas le n° 13 comme aujourd'hui. Merci de prendre en compte mon souhait de garder le parking devant le 208 et de faire figurer mes observations dans le registre d'enquête publique.

Cordialement."

**Nom :** LIGER JEAN-MARIE  
**Code postal :** 45370  
**Email :** a.ritter@geofit-expert.fr

**Adresse :** 267 rue de la Poterie  
**Ville :** JOUY-LE-POTIER  
**Téléphone :** 02.38.45.80.56

**Numéro :** 6      **Date de dépôt :** 13/07/2022      **Heure de dépôt :** 18:06      **Observation déposée par email :**       **Modéré :**       **N° par mode dépôt :** 6

**Observation :** Monsieur le commissaire Huet, Nous avons bien pris connaissance du nouveau projet de centre-ville de Villeneuve la Garenne et de la volonté de la commune d'offrir un nouveau cœur de ville modernisé, pacifié et offrant des aménagements d'espaces verts, d'espaces publics et d'équipements culturels aux normes et adaptés à la commune de demain.

Étant ma femme, mes 3 filles et moi-même propriétaires depuis l'année 2000 de la maison avec jardin, de 2 annexes de logements et un cabanon de jardin sur la parcelle cadastrale numéro 77 section I d'une surface de 312 m<sup>2</sup> situé au 4 impasse Daniel 92390 Villeneuve la Garenne (24 bis, quai d'Asnières) nous nous permettons de formuler nos remarques à

consigner au registre de l'enquête d'utilité publique.

De nombreux travaux ont été effectués avec l'accord de la mairie, sans mise en garde sur ce projet.

Depuis l'achat de ce bien en l'an 2000, nous y avons effectué depuis 22 ans des travaux (i) de rénovation pour entretenir la propriété (travaux extérieurs comme la toiture déclaration

préalable déposée en mairie le 13/01/2020 et réalisé, ainsi que des travaux à l'intérieur) (ii) d'agrandissement, pour pouvoir mettre les trois logements en location et assurer des revenus pour notre retraite. Pour assurer des logements à la location aux normes nous avons déposé

en mairie plusieurs permis de construire et déclarations de travaux qui nous ont toutes été accordées et les visites de conformités ont été validées. Nous tenons à préciser qu'à aucun moment la mairie ne nous a prévenu de ne pas investir dans des travaux coûteux, sachant que le projet d'expropriation était en étude.

L'expropriation ne serait pas une mesure nécessaire, proportionnée et justifiée, le nouveau plan pourra être mis en œuvre sans expropriation, des alternatives sont possibles!

La mesure d'expropriation nous semble disproportionnée, injustifiée et non nécessaire par rapport aux objectifs visés par le projet urbain pour le centre-ville de Villeneuve la Garenne.

En effet, la configuration et l'implantation perpendiculaire au quai d'Asnières des 5 maisons situées impasse Daniel ne font pas obstruction à la mise en œuvre des objectifs du nouveau plan

masse et la liaison entre le centre-ville et la Seine. Il en va tout particulièrement de notre maison située tout au bout de l'impasse au 4 impasse Daniel bien délimité par un mur en hauteur sur les 4 côtés de la parcelle, ce qui la rend autonome par rapport à son contexte.

Notre maison est bordée au Sud par la voirie automobile dénommée Allée St Paul, le futur square prend place au Nord et à l'Ouest de notre parcelle, l'emprise de l'impasse Daniel peut accueillir un aménagement urbain, type trottoir planté bordant l'allée St Paul. Le projet du futur centre-ville de Villeneuve la Garenne peut parfaitement intégrer la maison du 4 impasse Daniel.

Pour rappel, le nouvel aménagement doit permettre (i) la création d'un square autour du centre culturel existant, (ii) le passage piéton depuis le centre-ville vers la Seine et (iii) la fluidité du trafic à venir via l'allée St Paul.

Des alternatives au plan présenté sont possibles. Ainsi,

(i) la création du square est parfaitement envisageable en lieu et place de l'actuelle bibliothèque municipale qui est vouée à être démolie et autour de notre parcelle bien isolé par un mur en hauteur (cf. Annexe 2 Photographie ; exemple de parc Folie Titon existant Paris

11ème en cœur d'îlot jouxtant le mur d'une propriété privée)

(ii) le passage piéton vers les quais de Seine est parfaitement possible à travers le square

prévu et de part et d'autre du centre culturel actuel (cf. Annexe 3, 5, 6 et 7 vues aériennes et photosannotées montrant les passages possibles autour de notre parcelle et via le projet de parc)

(iii) enfin, le passage du trafic automobile est possible par l'allée Saint Paul, cette allée étant assez large, (cf. annexe 3 et 5 vues aériennes annotées indiquant le maintien de notre parcelle dans le futur projet sans que cela ne gêne les flux piétons et automobiles projetés,

Annexe 4: la photo de l'impasse Daniel et de l'allée Saint Paul) sans qu'il soit nécessaire de démolir la maison sur la parcelle 77 section I au 4 impasse Daniel, cette dernière étant en retrait et séparée de l'allée St Paul, du parking et de la bibliothèque municipale par un mur au Sud, au

Nord et à l'Ouest et par le chemin privé que constitue l'impasse Daniel à l'Est. Par exemple, une demande plus raisonnable pour le projet aurait été que les propriétaires de l'impasse Daniel cèdent contre une compensation l'emprise du chemin de desserte nommé "impasse

Daniel" pour y créer un trottoir de desserte publique longeant l'allée Saint Paul et desservant les maisons, la voirie et le quai de Seine.

De plus, les deux premières maisons de l'impasse Daniel sont bien maintenues dans le projet envisagé par la Mairie, ce qui démontre que le maintien de l'alignement de maison dans l'impasse Daniel est bien envisageable et n'obstrue pas le passage du projet.

Vous trouverez en attaché 5 annexes ; (Annexe 1) la vue du projet fournie par la Mairie et annoté par nos soins démontrant que la parcelle 77 section I n'interfère pas avec le square projeté et peut être parfaitement intégrable tout comme la maison conservée au 1 impasse

Daniel est intégrée au projet. (Annexe 2) un exemple de square créé dans le 11ème arrondissement de Paris en Cœur d'îlot avec des propriétés privés bordant le square.

(Annexe 3) une vue aérienne en plan de masse proposant l'intégration de la maison au projet (Annexe 4)

une photo de l'impasse Daniel et de l'allée Saint Paul avec des indications d'emprises et d'aménagements urbains possibles. (Annexe 5) une vue aérienne démontrant le

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

projet demeure possible et fonctionnelle en maintenant la maison.

Par ailleurs, les maisons de l'impasse Daniel constituent un tissu pavillonnaire typique de la commune comme on en trouve tout du long du quai d'Asnières, ces maisons contribuent à

préserver l'échelle humaine (annexes 6 et 7 photos) et historique de la commune et permettent de contraster avec les tours de logements très présentes sur le quai d'Asnières. Étant donné que les maisons sont un

bien rare en région Parisienne proche, la démolition de ces maisons serait une vraie perte pour la qualité de vie de ses habitants mais aussi pour le paysage urbain.

Par conséquent, nous faisons part de notre désaccord avec le plan présenté et de notre souhait de contester la mesure d'expropriation envisagée en faveur du projet Villeneuve la Garenne centre-ville, ce projet pouvant être mis en œuvre et pouvant remplir les objectifs visés

sans porter atteinte à notre droit à la propriété privée et pouvant parfaitement intégrer notre maison située au 4 impasse Daniel au sein du schéma directeur prévu pour le centre-ville. Pour toutes ces raisons, nous demandons le maintien de notre maison dans le projet du futur

centre-ville et son intégration dans le schéma directeur du projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pièce(s) jointe(s) : 4impasse daniel 1\_emprise.jpg  
4impasse daniel 2-annoté.jpg  
axo projet.pdf  
photo impasse daniel.pdf  
plan masse.pdf  
titon.pdf  
vue aerienne zoom diagram.pdf

Code postal : 0

Email : nanchidiac@hotmail.com

**Numéro :** 7      Date de dépôt : 15/07/2022      Heure de dépôt : 11:08      Observation déposée par email :       Modéré :       **N° par mode dépôt :** 7

Observation : Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe les observations que je porte sur l'enquête publique en cours.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous en souhaitant bonne réception.

Avec mes cordiales salutations

Alain Bortolameolli

Ancien Maire

Pièce(s) jointe(s) : Obs DUP Ctre Ville.pdf

Nom : BORTOLAMEOLLI  
Code postal : 92390  
Email : aborto@numericable.fr

Adresse : 203 bd Gallieni  
Ville : VILLENEUVE LA GARENNE  
Téléphone : 06.18.03.13.43

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

**Numéro :** 8      Date de dépôt : 18/07/2022      Heure de dépôt : 15:13      Observation déposée par email :       Modéré :       **N° par mode dépôt : 8**

Observation : Monsieur le commissaire enquêteur,

je vous prie de trouver, ci-joint, les observations d'un collectif d'habitants et de commerçants.  
vous en souhaitant une bonne réception et vous prie de croire, Monsieur, en nous sincères salutations.

Abdelaziz BENTAJ  
Conseiller municipal à Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller territorial EPT Boucle Nord de Seine

Pièce(s) jointe(s) : Observations DUP abdelaziz BENTAJ.pdf

Nom : BENTAJ ABDELAZIZ  
Code postal : 92390  
Email : a.bentaj@xcrusher.fr

Adresse : 9 rue des anciennes écoles  
Ville : VILLENEUVE LA GARENNE  
Téléphone : 06.81.51.04.35

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

**Numéro :** 9      Date de dépôt : 18/07/2022      Heure de dépôt : 23:55      Observation déposée par email :       Modéré :       **N° par mode dépôt :** 9

**Observation :** Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les observations que nous portons sur l'enquête publique en cours.

Nous sommes les propriétaires de la parcelle cadastrée n° G327 située au 11-13 bd Charles de Gaulle. Nous sommes donc concernés par le projet du périmètre de la phase 2.

Nous avons acheté notre maison en juin 2019, dans le but de la rénover, l'agrandir et d'en faire un lieu familial, agréable et moderne.

Afin d'obtenir notre permis de construire, nous nous sommes renseignés auprès du cadastre et avons eu diverses réunions, notamment avec M. Herrier, instructeur droits des sols, son responsable, l'architecte conseil du département ainsi que notre architecte et notre constructeur. Il a en effet été mentionné un projet d'espaces verts incluant la création d'une venelle piétonne reliant la rue Dupont de Chambon à la rue de l'Avenir. Selon les personnes présentes lors de la réunion, ce projet n'incluait en aucun cas notre parcelle.

Suite à la demande de ces mêmes personnes ainsi que du maire en poste, nous avons effectué divers changements sur notre permis de construire afin que notre maison puisse complètement s'intégrer dans le futur paysage urbain de Villeneuve-la-Garenne.

Notre permis de construire a été accepté en septembre 2019.

A la suite de cela, notre maison a fait l'objet de très gros travaux : extension avant et réhausse de la maison selon une architecture moderne avec remise aux normes totale de l'électricité et de la plomberie.

Nous avons choisi volontairement, et ce dès le départ de notre projet, d'utiliser une construction en ossature bois issu de forêts européennes. Notre maison s'intègre donc parfaitement dans le projet architectural de modernisation de la ville qui souhaite l'utilisation de matériaux pérennes et de qualité issu de la filière durable.

De plus, la ville souhaite la création d'une typologie variée de logements allant de la maison de ville aux petits collectifs.

Pourquoi donc vouloir démolir notre maison ainsi que l'ensemble du parc immobilier de la rue de l'avenir qui est composé de plusieurs maisons parfaitement entretenues alors que ces dernières pourraient être intégrées au projet ?

L'acquisition par la mairie des trois logements déclarés indécents et insalubres ainsi que les maisons déjà préemptées (qui sont actuellement à l'abandon et squattées) ne sont-elles pas suffisantes pour la création des petits collectifs ainsi que de la venelle piétonne ?

De plus, la ville veut construire de nouveaux habitats malgré le fait qu'il y ait une pénurie de médecins et une absence totale de pédiatre, que les places en crèche ne sont pas assez nombreuses pour une ville jeune et que les écoles n'ont pas assez de places pour appliquer les réformes de l'éducation nationale.

En conclusion, nous avons l'impression que la phase 2 du projet de modernisation du centre ville se veut uniquement au profit de promoteurs immobiliers et non dans un cadre d'utilité publique.

C'est pour cela que nous nous opposons au DUP et demandons au commissaire enquêteur de donner un avis défavorable et au préfet de refuser le statut d'utilité publique sur l'ensemble du périmètre.

Nous restons à votre disposition pour plus de renseignements, et vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Cordialement

M. et Mme Montagne Place

Nom : PLACE WILLIAM  
Code postal : 92390  
Email : williamplace92390@gmail.com

Adresse : 11 - 13 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
Ville : VILLENEUVE LA GARENNE  
Téléphone : 0603164135

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

**Numéro :** 10      **Date de dépôt :** 19/07/2022      **Heure de dépôt :** 10:45      **Observation déposée par email :**       **Modéré :**       **N° par mode dépôt :** 10

**Observation :** Bonjour,  
Le conseil syndical de la Résidence des Impressionnistes, allée Saint Paul, émet ses plus vives réserves sur le projet qui prévoit le passage de véhicules entre le boulevard Gallieni, l'avenue de Verdun et le quai d'Asnières, au niveau de l'allée Saint-Paul et de la résidence Gallieni. Nous souhaitons que ces espaces soient réservés uniquement aux piétons et vélos avec un passage voiture pour la sortie du parking allée Saint Paul vers le quai d'Asnières et une entrée et sortie voiture avenue de Verdun pour la résidence Gallieni et les futures constructions.

Cordialement

Les membres du conseil syndical

Chantal Montel

Patrick Flament

Cyril Perrin

Denis Datcharry

Samia Bouarada

Raphaël Barlagne

Geneviève Emma

Georges Ciurana

Michel Crupel

Antoine N'Guyen

Émilie Lacaze

Sylvie Rocher

Nom : DATCHARRY DENIS  
Code postal : 92390  
Email : ddatcharry92@gmail.com

Adresse : 19 allée Saint Paul  
Ville : VILLENEUVE-LA-GARENNE  
Téléphone : 06 82 35 09 66

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

**Numéro :** 11      **Date de dépôt :** 19/07/2022      **Heure de dépôt :** 14:23      **Observation déposée par email :**       **Modéré :**       **N° par mode dépôt :** 11

**Observation :** Monsieur l'enquêteur,

La SCI FEDALA IMMO, propriétaire d'un studio en rez-de-dalle, tient à émettre ses réserves quant au projet de DUP, notamment l'expropriation des logements en rez-de-dalle.

La raison invoquée pour ces expropriations est la volonté de transformer ces logements en bureaux.

Cependant, la nature des activités qui viendraient prendre place n'est pas déterminée à ce jour.

Un prétendu besoin des Villénogarenois en commerces est avancé, cependant l'expression de ce besoin reste très vague et lacunaire.

A titre d'exemple, la pénurie en médecins, qui touche la ville comme l'ensemble du territoire national, ne peut en aucun cas être liée à une prétendue pénurie de locaux commerciaux.

A noter que de nombreuses professions médicales sont déjà présentes boulevard Galliéni et alentours, et que des activités libérales et commerciales (assurances,...) sont également présentes à proximité directe du centre ville sur l'avenue de Verdun.

Aucune précision n'est apportée donc tant sur la nature des activités à développer que sur l'aménagement et l'attractivité de ces éventuels bureaux, la visibilité de ces locaux étant très réduite, la pertinence de locaux commerciaux à cet endroit est discutable.

Ces logements en rez-de-dalle sont en effet pleinement intégrés dans un ensemble immobilier destiné à l'habitation, l'accès se faisant par la dalle André Malraux.

La transformation de ces logements en bureaux risque par ailleurs de réduire une offre locative notamment en studio, déjà très réduite dans la commune.

A ce stade, la seule finalité visible de ces expropriations est la récupération des logements en rez-de-dalle par la commune, afin d'en tirer après aménagement, des revenus locatifs au détriment des actuels propriétaires.

Exproprier des propriétaires afin de créer des bureaux risquant de connaître de longues périodes de vacances est totalement contre-productif, en plus d'être injuste à la fois pour les propriétaires et les locataires qui se verraient expulser du centre-ville.

Par ailleurs, il est à relever que des locaux de bureaux, présents à quelques centaines de mètres en face du centre commercial Quartz, sont vacants dans une grande proportion. Il conviendrait donc à mon sens d'œuvrer en priorité à développer l'activité dans la zone de la Bongarde.

Par ailleurs, l'un des arguments avancés est une volonté d'assurer une plus grande sécurisation des lieux. Cet argument est fort discutable: en effet, à l'heure actuelle, ces locaux sont occupés par des résidents présents nuit et jour.

A terme, avec une mise en place de bureaux, les lieux seront inoccupés et sans aucune présence humaine, en soirée et la nuit.

Cela ne changera donc rien aux phénomènes de regroupements constatés la nuit, et la présence de bureaux inoccupés la nuit risque au contraire d'aggraver la situation en termes de sécurité, étant donné le peu de visibilité de ces locaux.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous considérons que le caractère d'utilité publique de l'expropriation des logements en rez-de-dalle n'est en aucun cas fondé.

Cordialement,

La SCI FEDALA IMMO

Code postal : 0

Email : fedala.immo@gmail.com

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

**Numéro :** 12      Date de dépôt : 19/07/2022      Heure de dépôt : 17:15      Observation déposée par email :       Modéré :       **N° par mode dépôt :** 12

Observation : Magasin LIDL – Villeneuve-la-Garenne – enquête publique (propriété 529)

A l'attention de Monsieur François HUET  
Commissaire-enquêteur

Cher Monsieur

Nous vous prions, de trouver pour information, le courrier recommandé adressé à votre attention, dans le cadre de l'enquête publique portant sur la « création d'un véritable centre-ville à Villeneuve-la-Garenne », vous avez sollicité nos « observations sur les limites des biens à exproprier ».  
Cette enquête est actuellement en cours et s'achèvera le 20 juillet 2022.

A votre entière disposition pour tout complément d'information,

A votre disposition,  
Bien cordialement,

ORNELLA TELLAROLI  
<https://www.realestate-lidl.fr/>  
Responsable de Développement Immobilier  
Mail: [ornella.tellaroli@lidl.fr](mailto:ornella.tellaroli@lidl.fr) Tel: +33 (0) 1 39 27 17 15 Mob: +33 (0) 6 43 01 11 24  
LIDL DR26 - ZAC Cettons 2 - 78570 Chanteloup-les-Vignes  
Retrouvez toutes les informations relatives au traitement de vos données personnelles par Lidl en cliquant ici.

Pièce(s) jointe(s) : 2022.07.18 - Courrier au commissaire enque^teur VF RI DR.pdf

Code postal : 0

Email : [ORNELLA.TELLAROLI@lidl.fr](mailto:ORNELLA.TELLAROLI@lidl.fr)

**Numéro :** 13      Date de dépôt : 19/07/2022      Heure de dépôt : 19:45      Observation déposée par email :       Modéré :       **N° par mode dépôt :** 13

Observation : Monsieur le commissaire enquêteur,

En ma qualité de conseil du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 208-212 bis Boulevard Gallieni à 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE, je vous remercie de trouver en annexe copie de deux courriers adressées à votre attention.

Je vous remercie de bien vouloir les annexer au registre de l'enquête publique conjointe.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Caroline Darchis  
Avocat

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

Pièce(s) jointe(s) : C3. Observations enquête parcellaire SDC 208 boulevard Gallieni - Villeneuve la Garenne.pdf  
C4. Observations enquête préalable à la déclaration d'utilité publique - SDC 208 boulevard Gallieni - Villeneuve-la-Garenne.pdf

Email : k.rasolonjanahary@maneo-avocat.fr

**Numéro :** 14      Date de dépôt : 20/07/2022      Heure de dépôt : 02:01      Observation déposée par email :       Modéré :       **N° par mode dépôt :** 14

Observation : Bonsoir,

Le projet de création d'une route dans le cadre de l'aménagement prévu du centre ville causerait des problèmes pour les co-propriétaires du 208 boulevard Gallieni.

En effet, les nuisances sonores augmenteraient considérablement, car en effet actuellement le bâtiment est relativement isolé du trafic.  
Cette augmentation produirait en outre une perte de valeur des appartements.

Pour ces raisons, je m'oppose à la création d'une route passant devant le 208 boulevard Gallieni ainsi qu'à l'ouverture d'une circulation à double sens sur l'allée St-Paul.

Merci de prêter une attention particulière à ces observations.

Email : had\_amch68@yahoo.fr

**Numéro :** 15      Date de dépôt : 20/07/2022      Heure de dépôt : 09:56      Observation déposée par email :       Modéré :       **N° par mode dépôt :** 15

Observation : Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à ma visite pendant l'une de vos permanences, je vous prie de trouver nos remarques concernant la DUP du centre ville de Villeneuve la garenne.  
Cordialement,  
Mr MARY

Pièce(s) jointe(s) : Observations DUP Centre ville.pdf  
Etat local poubelle.pdf

Nom : MARY BRICE  
Code postal : 92390  
Email : brice\_mary38@hotmail.com

Adresse : 24 quai d'asnières  
Ville : VILLENEUVE LA GARENNE  
Téléphone : 06.66.32.19.06

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

**Numéro :** 16      Date de dépôt : 20/07/2022      Heure de dépôt : 13:57      Observation déposée par email :       Modéré :       **N° par mode dépôt :** 16

Observation : Enfin un projet qui voit le jour à Villeneuve la garenne.  
Enfin une telle ambition pour notre ville et plus spécifiquement pour le centre ville.  
Ce centre ville qui aujourd'hui ne possède aucune âme et qui nécessite une restructuration profonde et une réhabilitation à la hauteur de cette ambition.  
La ville manque cruellement d'équipement publics et plus précisément culturels. La construction d'une médiathèque n'est que le début pour cette ambition ou d'autres équipements doivent voir le jour et terme d'éducation et de petite enfance.  
Parallèlement un centre ville avec des commerces de proximités et l'implantation de la nouvelle halle de marché repositionneront notre ville dans sa dimension territoriale et départementale.  
La restructuration de la galerie Malraux est nécessaire aujourd'hui ainsi que la dalle et tous les logements de cette résidence.  
La construction de nouveaux logement avec un habitat qui respecte les exigences environnementales est nécessaire aussi compte tenu de l'état des pavillons et du logement présent dans le secteur du centre ville.  
Cette restructuration est aujourd'hui nécessaire et je soutient complètement cette démarche dans l'intérêt des Villenogarennois, il faut juste accélérer le pas car notre ville s'est enkylosée depuis longtemps maintenant.

Nom : OUSSAIDENE  
Code postal : 92390  
Email : Djamel.oussaidene@hotmail.fr

Adresse : 14 rue Henri Barbusse  
Ville : VILLENEUVE LA GARENNE

**Numéro :** 17      Date de dépôt : 20/07/2022      Heure de dépôt : 14:32      Observation déposée par email :       Modéré :       **N° par mode dépôt :** 17

Observation : Réponse de M. le Maire aux observations déposées par M. Bentaj

Pièce(s) jointe(s) : Rép M. Le Maire 20072022.pdf

Code postal : 0

Email : aleroy@villeneuve92.com

**Numéro :** 18      Date de dépôt : 20/07/2022      Heure de dépôt : 16:56      Observation déposée par email :       Modéré :       **N° par mode dépôt :** 18

Observation : L'association d'unification islamique souhaite réagir à l'un des commentaires déposé par l'intermédiaire de M. BENTAJ, conseiller municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne, sur cette plate-forme.

Nous rappelons que la Mosquée n'estime d'aucune manière se sentir "chassée" par la Ville du secteur Gallieni Nord.

D'autre part, nous démentons formellement un quelconque projet immobilier dans lequel un permis de construire nous aurait été attribué en vue d'une réhabilitation d'une école coranique.

L'AUI rappelle qu'elle se veut totalement apolitique et qu'elle continuera de travailler pour chacun de ses projets en étroite collaboration avec toutes les autorités publiques compétentes, dont la Ville en premier chef.

Nous espérons que la Mosquée ne soit plus sujet à diverses discussions d'ordre politique.

Cordialement

Adresse : 17-19 Rue Édouard Manet  
Ville : VILLENEUVE LA GARENNE.

Code postal : 92390  
Email : infos@mosquee-villeneuve92.com